

Conditions générales pour les séjours, les week ends, les sorties et les locations

QUI PEUT BENEFCIER DU SEJOUR ?

- Les agents actifs ou retraités SNCF et leurs ayants droit (conjoint et enfants titulaires de la carte de circulation).

Des fiches techniques sont disponibles

Soit sur le site du CASI www.casireims.fr

Soit dans les antennes et antennes-bibliothèques de votre localité.

Pour connaître votre Quotient Familial

Il se calcule grâce à votre avis d'imposition 2021

QF = revenu global brut/Nbre parts fiscales

Tranche	Quotient Familial
1	Inférieur à 5300 €
2	Compris entre 5301 € et 7300 €
3	Compris entre 7301 € et 9290 €
4	Compris entre 9291 € et 11280 €
5	Compris entre 11281 € et 13270 €
6	Compris entre 13271 € et 15390 €
7	Égal ou supérieur à 15391 €

PLANNING DES QUINZAINES A RESPECTER POUR LES SEJOURS ÉTÉ DURANT LES PERIODES JUILLET ET AOUT

(Possibilité à la semaine)

Location du Samedi au Samedi

Du Samedi 02 Juillet au Samedi 27 Août 2022

Lac du Der et Résidence Les Cîmes

Location du Dimanche au Dimanche

Du Dimanche 03 Juillet au Dimanche 28 Août 2022

Camping Les Ecureuils et Camping Le Jantou

RETENUES EN CAS D'ANNULATION

Toute annulation doit être faite par écrit. Une somme forfaitaire de 15€ pour frais de dossier + les retenues ci-dessous (selon le cas) seront appliquées:

- **plus de 30 jours** avant la date du séjour: 50 % du montant total de la location.

- **du 30^{ème} jour au 10^{ème} jour** avant la date du séjour: 60 % du montant total de la location

- **moins de 10 jours à 48 heures** avant la date du séjour: 70 % du montant total de la location

- **moins de 48 heures** avant la date du séjour : 90 % du montant total de la location.

L'absence sur le lieu du séjour entraîne systématiquement la retenue de la totalité du montant du séjour.

Dans l'éventualité d'un remplacement par une autre famille, remboursement des sommes encaissées.

MODALITES D'INSCRIPTION

Fiche d'inscription à retourner au

CASI REIMS

Pôle Médico-social - 6 bis rue André Pingat

51 100 REIMS

Pour chaque demande, justificatifs à fournir :

- une fiche d'inscription dûment remplie
- une copie de votre **dernier bulletin de salaire ou relevé de pension SNCF**

- une copie de l'**Avis d'imposition recto-verso 2021** (en l'absence de celle-ci, le tarif de la tranche 7 sera appliqué)

Pour un couple vivant maritalement joindre les 2 avis d'imposition.

Date limite d'inscription :

11 Février 2022 pour la sortie à Paris

14 Février 2022 pour le séjour à Calvi

25 Février 2022 pour la sortie au Parc Astérix

11 Mars 2022 pour les locations Juillet et Août

15 Avril 2022 pour la sortie au Zoo de Beauval

20 Mai 2022 pour les sorties au Château de Versailles et à Lyon

Les demandes seront examinées après les dates limites d'inscription.

Pour toute demande, une réponse vous sera envoyée dans les quinze jours qui suivent les dates limites.

L'inscription deviendra définitive à réception du règlement. Celui-ci devra s'effectuer avec le bequet réponse **dans les 15 jours** en joignant deux chèques à l'ordre du CASI Reims (possibilité d'échelonner votre règlement).

- Le premier sera remis à l'encaissement à la réception du bequet réponse de confirmation.

- Le deuxième à la date du séjour, de la sortie.

**Si vous désirez échelonner vos paiements
(+ de 2 chèques ou régler en espèces),**

contactez **Arielle DUQUESNE** au CASI Reims

Tel. 03.26.77.19.87

Attention

le non respect du délai de paiement entraîne l'annulation d'office de l'inscription.

Bon CAF et chèques vacances ANCV acceptés.